

MAIRIE DE LA LIMOUZINIÈRE

MARCHÉ DE NOËL 2026

Samedi 12 décembre 2026 – 14h00 à 21h00



DOSSIER D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

1. Présentation

La Commune de La Limouzinière, en partenariat avec les associations des parents d'élèves des écoles, organise un Marché de Noël le samedi 12 décembre, de 14h00 à 21h00, aux abords du Château de la Touche à La Limouzinière (44310).

À cette occasion, artisans, créateurs, producteurs et commerçants sont invités à faire découvrir leurs savoir-faire et leurs produits dans une ambiance conviviale et festive, afin de contribuer à la réussite de cette manifestation ouverte à tous.

Le présent dossier précise les modalités d'inscription et les conditions de participation au Marché de Noël.

2. Conditions de participation

- Emplacement : 3 m x 3 m
- Tarif : 20€ par emplacement
- Paiement uniquement par chèque, à l'ordre de :

Office Municipal

Le chèque sera encaissé uniquement après la tenue de la manifestation.

L'inscription sera prise en compte uniquement après réception :

- du dossier complet ;
- du règlement ;
- des pièces justificatives demandées.

La participation ne sera définitive qu'après validation de la candidature par l'organisateur.

La Commune se réserve le droit de refuser une candidature afin de garantir la qualité, la diversité des exposants et le bon déroulement de la manifestation. Cette décision ne donnera lieu à aucune indemnisation.

3. Installation

Les exposants pourront accéder au site : de 11h30 à 13h00.

Les stands devront être entièrement installés avant 13h30.

Les véhicules devront être retirés du site avant l'ouverture.

Le démontage ne pourra débuter qu'à partir de 21h00, sauf autorisation exceptionnelle de l'organisateur.

Les emplacements sont attribués exclusivement par l'organisateur. La Commune se réserve le droit de modifier le plan d'implantation ou l'emplacement attribué si l'organisation de la manifestation l'exige.

4. Matériel

Chaque exposant dispose d'un emplacement de 3 mètres x 3 mètres en extérieur.

Sauf indication contraire :

- aucun barnum n'est fourni ;
- aucune table ni chaise n'est fournie.

Chaque exposant doit apporter son propre matériel.

5. Électricité

Besoin d'électricité : Oui ☐ Non ☐

Si oui, puissance électrique :

Une prise maximum par stand.

Les appareils de cuisson, chauffages électriques, bouilloires, cafetières ou tout autre appareil à forte puissance devront être déclarés lors de l'inscription.

4. Les véhicules

- Immatriculation :
- Longueur du véhicule :
- Remorque : ☐ Oui ☐ Non

6. Engagement de l'exposant

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires de la manifestation ;

- Occuper uniquement l'emplacement attribué ;
- Maintenir son stand propre pendant toute la durée du marché ;
- Laisser son emplacement propre après son départ ;
- Respecter les consignes de sécurité données par l'organisateur ;
- À vendre uniquement les produits déclarés lors de son inscription. Toute modification devra être acceptée par l'organisateur ;
- Respecter la réglementation applicable à son activité.

Les exposants proposant des denrées alimentaires s'engagent à respecter la réglementation sanitaire en vigueur.

Les produits vendus demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant.

7. Assurance

Chaque exposant doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile correspondant à son activité.

La commune décline toute responsabilité en cas de :

- Vol ;
- Perte ;
- Détérioration ;
- Accident concernant le matériel ou les marchandises des exposants.

8. Annulation

La commune se réserve le droit d'annuler pour mauvais temps, force majeure, décision administrative ou nombre insuffisant d'exposants. Les chèques ne seront alors pas encaissés.

9. Droit à l'image

Sauf opposition écrite de l'exposant, la Commune pourra réaliser des photographies ou vidéos durant la manifestation afin d'assurer la communication municipale (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, presse).

Les informations recueillies dans le cadre de cette inscription sont destinées uniquement à l'organisation du Marché de Noël. Elles seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

6. Pièces à fournir

- ☐ Le bulletin d'inscription complété entièrement et signé
- ☐ Le règlement d'inscription de 20€ par chèque à l'ordre de l'Office municipal

- ☐ Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- ☐ Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- ☐ Une copie du numéro SIRET ou de l'extrait INSEE (professionnels)
- ☐ Attestation sur l'honneur complétée et signée (pour les professionnels, jointe au présent dossier)
- ☐ Tout document réglementaire nécessaire à votre activité (si applicable)

Bulletin d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Entreprise/Association : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

SIRET : _____

Produits exposés

.....
.....

Déclaration

Je soussigné(e),

Nom :

déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché de Noël organisé par la
Commune de La Limouzinière le 12 décembre 2026.

Je m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à :

Le : / /

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé »



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Représentant de l'entreprise / association :

N° SIRET :

Adresse :

Atteste sur l'honneur :

- Exercer mon activité en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Être régulièrement immatriculé(e) pour l'activité exercée ;
- Être couvert(e) par une assurance Responsabilité Civile ;
- Respecter les dispositions du règlement du Marché de Noël de La Limouzinière ;
- Fournir des informations exactes dans le présent dossier.

Fait à :

Le : / /

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

- ☐ Dossier complet
- ☐ Chèque reçu
- ☐ Assurance
- ☐ Validation de la candidature
- ☐ Besoin électrique renseigné

Emplacement attribué :

.....